



Formation des Architectes
en Basse-Normandie

La propriété intellectuelle des architectes

Dates

vendredi 3 février 2017

Horaires

9H - 13h

Durée

4 heures consécutives

Nombre d'heures

4h

Prix

Tarif adhérents Form'A : **40 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **80 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Architectes inscrits depuis - de 2 ans : -50%
sur les 3 premières formations

Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN

Tél 02 31 85 37 29

Nombre de stagiaires

15 maximum

Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont

BP 90261, 14013 Caen cedex 1

Tél 02 31 85 37 29

Fax 02 31 85 18 75

Mail forma.basse-normandie@orange.fr

N° Formateur en cours

Contacts

Céline Turquetil

Yvonne Renouf

Objectifs

Form'A vous propose une nouvelle réunion d'information portant sur la propriété intellectuelle des architectes. Inscrivez vous sans attendre en nous retournant le bulletin d'inscription ci-contre. Cette réunion d'information est éligible au titre des formations dites "complémentaires" [obligation de 6 heures au minimum par an*] * retrouvez le détail du dispositif sur : <http://www.architectes.org/actualites/formation-continue-des-architectes-mieux-comprendre-vos-nouvelles-obligations>

Public

Architectes, collaborateurs, partenaires des agences

Programme

1/ Grands principes du droit de la propriété intellectuelle applicables à l'architecture :

- La condition d'originalité de l'œuvre
- Les droits patrimoniaux
- Les droits moraux
- Focus sur les évolutions récentes et attendues en matière de droit au nom (Loi LCAP) et liberté de panorama (loi pour une République numérique)

Pré-requis

Néant

Formateur

Benoît GUNSLAY

Juriste, CNOA`

2/ La propriété intellectuelle en pratique :

- Aspects contractuels : outils et clauses types pour contrats privés, marchés publics et cession de droits sur les modèles
- Agir pour préserver et faire valoir sa propriété intellectuelle : auprès d'un maître d'ouvrage, auprès d'un organe de presse, auprès d'un confrère
- Les droits d'auteur lors de la reprise d'un projet ou d'une succession de mission

3/ La propriété intellectuelle à l'épreuve de l'économie numérique :

- Les règles de diffusion des projets sur l'espace numérique
- Les précautions à prendre lors de l'inscription sur des plateformes.



Formation des Architectes
en Basse-Normandie

La propriété intellectuelle des architectes

Dates

vendredi 3 février 2017

Horaires

9H - 13h

Durée

4 heures consécutives

Nombre d'heures

4h

Prix

Tarif adhérents Form'A : **40 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **80 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Architectes inscrits depuis - de 2 ans : -50%
sur les 3 premières formations

Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN

Tél 02 31 85 37 29

Nombre de stagiaires

15 maximum

Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont

BP 90261, 14013 Caen cedex 1

Tél 02 31 85 37 29

Fax 02 31 85 18 75

Mail forma.basse-normandie@orange.fr

N° Formateur en cours

Contacts

Céline Turquetil

Yvonne Renouf

■ Bulletin d'inscription.....

Agence

Adresse postale

Tél Mob Fax

Email@.....

Inscrit

Nom Prénom Fonction

Nom Prénom Fonction

Joint le règlement

par chèque à l'ordre de Form'A pour personnes à€/pers, soit un total
de€ (non soumis à la T.V.A).

■ Conditions et modalités

- Le stage fera l'objet d'une convention de formation qui sera envoyée avant le début du stage.
- Il peut être pris en charge, sous réserve d'acceptation de votre dossier de demande préalable de prise en charge, par votre organisme collecteur (FIF-PL, OPCA-PL ou autre).
- Form'A n'accepte pas de subrogations de gestion et de paiement.
- L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement.
- En cas d'annulation du stage par Form'A faute d'un nombre suffisant de participants, les stagiaires seront prévenus par email 5 jours avant la date prévue du stage. Tout règlement effectué sera restitué dans un délai de 7 jours après la date prévue du stage.
- Annulation par le stagiaire :
 - Plus de 7 jours avant la date prévue du stage : Form'A restitue intégralement le règlement
 - Moins de 7 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 20% sera effectuée sur le montant total du stage
 - Moins de 5 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 50% sera effectuée sur le montant total du stage
 - Tout stage commencé est dû en totalité
- Il est possible de remplacer le stagiaire qui ne peut pas venir par une autre personne en prévenant Form'A au moins 2 jours avant le début de la formation.

N'oubliez pas de déclarer les formations suivies au CNOA